

Convention pour l'utilisation communautaire du Patrimoine en zones rurales

Écrit par Gaëtan Juillard

Mercredi, 10 Mars 2010 09:41 - Mis à jour Mercredi, 10 Mars 2010 10:55

Le Ministère Coordinateur du Patrimoine (MPC) a signé avec le Conseil National des Conseils Paroissiaux (CONAJUPARE), une convention pour renforcer la responsabilité des conseils paroissiaux et du Ministère dans les projets patrimoniaux, participer aux actions de sensibilisation et promotion du patrimoine, réaliser des inventaires avec l'appui des autorités compétentes, promouvoir des plans de développement paroissiaux intégrant le patrimoine.

Plus d'informations...

Lire "[Ministerio Coordinador de Patrimonio promueve la conservación y uso social del patrimonio mediante la firma de un convenio con el CONAJUPARE](#)" sur le site du Ministère Coordinateur du Patrimoine

Lire "[Gobierno impulsa la conservación y el uso social del patrimonio en las zonas rurales](#)" dans

El Ciudadano

Lire "[Presidente Correa ratificó su compromiso con las parroquias rurales del país](#)" dans *El Ciudadano*